

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	27	
Représentés :	6	
Non représentés :	0	Séance du 22 septembre 2022
L'an deux mille-vingt-deux et le vingt-deux septembre le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le seize septembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	33	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Adjoints au Maire.		
Annie GARNERO, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Younès BOUROHI, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Quentin ROUVIERE, Caroline PLATERO-DELERM, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Annie MILLET, Stéphane MICHEL, Evelyne ESPENON, Cyrille GEEL, Gérard PREVOT, Christiane TCHA SENG NOU,		
Étaient absents et non représentés : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

**PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1°-
BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Madame Annie GARNERO, Maire adjointe déléguée au personnel, informe l'Assemblée de la nécessité de créer :

- 1 poste d'adjoint administratif contractuel non permanent afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans les services administratifs, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour une période de 12 mois sur une même période de 18 mois.
- 10 postes d'adjoints d'animation contractuels non permanents afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le service Enfance jeunesse, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour une période de 12 mois sur une même période de 18 mois.
- 6 postes d'adjoints techniques contractuels non permanents afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au service de la restauration scolaire et au service Evènements, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour une période de 12 mois sur une même période de 18 mois.
- 2 postes d'agents sociaux contractuels non permanents afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le service Petite enfance, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour une période de 12 mois sur une même période de 18 mois.

Le Conseil Municipal, Madame Annie GARNERO, entendue et après en avoir délibéré, par 32 voix favorables et une abstention ;

Vu le Code Général de la fonction publique article L.332-23-1° ;

DECIDE la création de dix-neuf emplois contractuels non permanents, afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans les services administratifs, Enfance et jeunesse, restauration scolaire, Evènements et petite enfance, pour une période de 12 mois sur une même période de 18 mois.

PRECISE que les crédits nécessaires au financement de ces postes sont inscrits à l'article 64131 du budget communal ;

REÇU EN PREFECTURE

le 13/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218400802-20220922-31_20220922

PRÉCISÉ que la présente délibération sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

Acte Exécutoire

Transmis le : 13.10.2022.

Publié le : 13.10.2022.

Notifié le :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.



Christian GROS

Maire de MONTEUX

Mohammed AÏTANE

Secrétaire de séance